

Module 2 – Différentes raisons d’immigrer : différentes catégories d’immigration !



© Freepik

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les raisons d’immigrer

1. D’après toi, pour quelles raisons une personne quitte son foyer pour aller s’installer dans un autre pays ou dans une autre région ?

Réponse :



Motifs d’immigration (1 min 42)

Visionne la vidéo « C’est quoi un migrant ? » :

<https://www.youtube.com/watch?v=yfamtQOVCIE>



Migrations climatiques (4 min 13)

Visionne la vidéo « Un nouveau rapport révèle l’impact du climat sur les flux migratoires internes » (sous-titres en français seulement) :

<https://www.youtube.com/watch?v=36l8p5dOk6A&list=PL2365BDB4784D3035&t=26s>

2. D’après toi, quels sont les défis qu’une personne immigrante peut rencontrer, une fois qu’elle est installée au Canada ?

Réponse :





Pour en savoir plus sur les défis et les motifs des personnes immigrantes

- Lis l’article « Témoignage d’une immigration à Toronto » :
<https://l-express.ca/temoignage-dune-immigration-a-toronto/>
- Lis la section « Témoignages » :
<https://immigrantquebec.com/fr/consulter/temoignages>

B. Les différentes catégories d’immigration au Canada

Comme mentionné à la section A, les personnes immigrer pour des raisons différentes. Le Gouvernement du Canada a utilisé ces motifs, afin de classer l’immigration au pays en différentes catégories :



© Rawpixel.com



Les différentes catégories d’immigration au Canada (1 min 42)

Visionne la vidéo « Comprendre les différentes catégories d’immigration » : <https://www.youtube.com/watch?v=gt1nrK4yhq8>

B.1. Visiteur, étudiant étranger, travailleur temporaire

- Ces personnes viennent au Canada pour une durée de temps limitée. Elles n’ont pas l’intention de rester au Canada pour toujours.
- Par exemple, un visiteur est généralement autorisé à séjourner au Canada pour une période de plus ou moins 6 mois.
- Un **étudiant étranger** a une date limite indiquée sur son permis d’étude.
- Le temps pendant lequel un **travailleur temporaire** peut travailler au Canada dépend de différents facteurs, comme la durée de son offre d’emploi ou la durée de validité de son passeport.



Pour en savoir plus sur le travail temporaire au Canada

- Lis l’article « Travailler temporairement au Canada » :
<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/travailler-temporairement-au-canada>

B.2. Immigration pour motif économique

- Au Canada, une personne est qualifiée d’immigrant économique lorsqu’elle a été sélectionnée en fonction de ses **compétences** et de sa capacité à **contribuer à l’économie** du pays.
- Le gouvernement distingue plusieurs catégories d’immigrants économiques :
 - **Travailleur qualifié** ;
 - Personne sélectionnée parce que ses études, son expérience de travail, son niveau de maîtrise du français ou de l’anglais et d’autres critères facilitent sa réussite sur le marché du travail canadien.

- Les **candidats des provinces et des territoires** ;
 - Un gouvernement provincial ou territorial considère que cette personne a les compétences, les études et l’expérience de travail nécessaires pour apporter une contribution économique à sa province ou à son territoire.
- **Gens d’affaires** ;
 - Englobe les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes.
- Les membres de la catégorie de l’**expérience canadienne** ;
 - Travailleurs étrangers et étudiants étrangers récemment diplômés qui travaillent au Canada.
- Les **conjointes et les personnes à charge** des immigrants économiques.



B.3. Regroupement familial

- Au Canada, une personne qui immigrer sous le programme de regroupement familial veut être **réunie avec un de ses proches** qui est déjà citoyen canadien ou résident permanent.
- Le citoyen canadien ou le résident permanent s’engage à subvenir aux besoins de son proche qui immigrer au Canada. Ce processus s’appelle le « **parrainage** ».



Pour en savoir plus sur le parrainage d’un proche

- Lis l’article « Comment parrainer un membre de votre famille au Canada » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-parrainer-un-membre-de-votre-famille-au-canada>
- Lis l’article « Conditions pour parrainer un membre de votre famille au Canada » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/conditions-pour-parrainer-un-membre-de-votre-famille-au-canada>



B.4. Réfugié

- Un réfugié est une personne qui est située à **l’extérieur de son pays** d’origine et qui **crain**t d’y retourner et d’y être persécutée pour l’une des raisons suivantes :
 - Sa race;
 - Sa religion;
 - Ses opinions politiques;
 - Sa nationalité;
 - Son appartenance à un groupe social particulier (exemple : la communauté LGBTQ2 +)
- Une personne située à **l’extérieur de son pays** peut aussi être considérée comme un réfugié si :
 - elle est gravement touchée par une **guerre civile** ou un conflit armé;
 - **ou** si elle est constamment **privée de ses droits fondamentaux**
- Les réfugiés peuvent être **parrainés** par le gouvernement du Canada, des organismes ou des groupes de personnes.



Logo de l’Agence des Nations Unies pour les réfugiés - © UNHCR Canada



Témoignage d’un réfugié (4 min 29)

Visionne la vidéo « Un avenir meilleur - Voyage au Canada : Récits de réfugiés » : <https://www.youtube.com/watch?v=C-qH0IiJNKQ>



Comment demander l’asile au Canada

Lis l’article « Réfugiés et personnes protégées : comment demander l’asile au Canada » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/refugies-et-personnes-protgees-comment-demander-l-asile-au-canada>



Connaître les vagues de réfugiés au Canada

Visite la page « Le Canada, terre d’asile » :
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/histoire.html>

B.5. Immigration pour motif d’ordre humanitaire

- Une personne peut faire une demande d’immigration pour motif d’ordre humanitaire lorsqu’elle est **admissible sous aucune autre catégorie**.
- Les demandes pour motif d’ordre humanitaire sont **évaluées au cas par cas**, à partir des facteurs suivants :
 - la mesure dans laquelle la personne qui fait la demande est établie au Canada;
 - les liens familiaux au Canada de la personne qui fait la demande;
 - si un enfant est touché par la décision;
 - ce qui pourrait se passer pour la personne si la demande n’est pas acceptée.



Pour en savoir plus sur les demandes d’immigration pour motif humanitaire

Lis l’article « Demander la résidence permanente pour des raisons humanitaires » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/demander-la-residence-permanente-pour-des-raisons-humanitaires>

 **ATTENTION**

- Les catégories d’immigration **établies pour le gouvernement** ne sont pas nécessairement une représentation exacte de la situation d’une personne immigrante.
- Par exemple, une personne peut entrer à la fois dans les critères de la catégorie « regroupement familial » et la catégorie « immigrant économique ».



C. Mises en situation

C.1. Laya

Laya, une citoyenne des États-Unis a rencontré Josh, un citoyen du Canada, lors d’un voyage en Australie. Josh et Laya sont tombés éperdument amoureux. Après avoir passé trois mois ensemble en Australie, Laya et Josh ont dû retourner chacun dans leur pays respectif. Ils ont continué leur relation à distance pendant deux ans. Lors de sa dernière visite aux États-Unis, Josh a demandé Laya en mariage et lui a proposé de venir s’installer avec lui, au Canada.

Selon toi, Laya fait partie de quelle catégorie d’immigration ?

Réponse :



C.2. Carlos

Carlos, un citoyen du Mexique, a décroché un emploi au Canada. Cet emploi consiste à travailler pour une entreprise agricole du Manitoba pour toute la durée de l’été.



Selon toi, Carlos fait partie de quelle catégorie d’immigration ?

Réponse :

C.3. Imany

Imany est une jeune femme transsexuelle, citoyenne du Cameroun. Imany s’est enfuie de son pays après l’arrestation de ses amies transsexuelles. Ses amis ont été arrêtées et envoyées en prison, après avoir porté des vêtements féminins dans un restaurant



Selon toi, Imany fait partie de quelle catégorie d’immigration ?

Réponse :

Besoin d’aide ?

Lorsqu’une discussion t’affecte, tu peux appeler :
Jeunesse, J’écoute en tout temps, peu importe le jour et l’heure.
Jeunesse, J’écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d’information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
- Appelle le 1-800-668-6868.

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d’une province ou d’un territoire à l’autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [**www.cliquezjustice.ca/glossaire**](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

Etablissement.org, « Immigration et citoyenneté ». En ligne :

<https://etablissement.org/ontario/immigration-et-citoyennete/>.

Gouvernement du Canada, « Catégorie du regroupement familial : Processus de demande ». En ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residence-permanente/categories-immigration-non-economique/categorie-familial-processus.html>.

Gouvernement du Canada, « Considérations d’ordre humanitaire ». En ligne :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/presenter-demande-asile-canada/apres-avoir-presenter-demande-etapes-suivantes/recours-rejetee/considerations-ordre-humanitaire.html>.

Gouvernement du Canada, « Glossaire ». En ligne :

<https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html>.

Gouvernement du Canada, « Se réinstaller au Canada à titre de réfugié ». En ligne
: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada.html>.

Cette ressource a été créée par l’Association des juristes d’expression française de l’Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d’expression française de l’Ontario

ajefo Association des juristes
d’expression française
de l’Ontario